



Mairie de Réotier

05600 REOTIER

☎ : 04.92.45.32.00

☎ : 04.92.45.12.04

✉ : [mairie@reotier.fr](mailto:mairie@reotier.fr)

## **Réunion du Conseil Municipal**

**du 12 février 2021**

**À 18 h 15**

**Présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

**Michel COLLOMB a donné procuration à Marcel CANNAT**

**Secrétaire de séance** : *MOURONT Michel*

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- 1°) Informations du Conseil Municipal par voie informatique
- 2°) Conventions : Associations « Patrimoines de Réotier et « Groupement pastoral de l'Alp »
- 3°) Points sur les travaux et sur le Foncier
- 4°) Point sur la réunion de la Commission Urbanisme
- 5°) Pisciculture : DSP (Délégation de Service Public) ou AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire)
- 6°) Orientations Budgétaires
- 7°) Fiscalité communale et exonération
- 8°) Projet AEP / Rôle d'eau
- 9°) Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras :
  - Logiciel mutualisé « Eau et Assainissement »
  - Points par les conseillers municipaux représentant la commune dans les commissions
- 10°) Adressage : Raccordement postal
- 11°) ONF : Assiette des coupes
- 12°) Questions diverses

---

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30**

**1°) Informations du Conseil Municipal par voie informatique** : Monsieur le Maire fait un tour de table pour s'assurer que tous les conseillers municipaux reçoivent toutes les informations venant du secrétariat de mairie sur leurs tablettes.

**2°) Conventions : Associations « Patrimoines de Réotier et « Groupement pastoral de l'Alp »** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait délibéré lors de sa séance du 11 décembre 2020 pour autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral de l'Alp et une

convention pluriannuelle avec l'association « Patrimoines de Réotier ». Ces conventions ont été signées avec les Présidents respectifs.

**3°) Points sur les travaux et sur le Foncier :** Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, des travaux réalisés avec l'employé communal :

- Peinture de la salle du conseil municipal
- Déneigement de la commune
- Il est prévu de refaire la peinture du secrétariat de mairie.

**Foncier :** Roland MARSEILLE a rencontré Monsieur LOUIS Olivier pour faire le point sur les différents échanges. Monsieur LOUIS est chargé de faire toutes les démarches.

**4°) Point sur la réunion de la Commission Urbanisme :** Antoine GRAZIANO indique que la commission urbanisme réunie le 22 janvier 2021 a décidé de faire suivre un dossier de construction sans autorisation au service contentieux de la DDT. Il indique également que la commission a rencontré l'ADIL pour connaître les aides possibles pour les propriétaires qui voudraient rénover leurs logements pour les louer. Une réunion publique aura lieu dès la situation sanitaire le permettra.

**5°) Pisciculture : DSP (Délégation de Service Public) ou AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) :** Le conseil municipal décide de surseoir au mode de gestion déléguée et en conséquence de suspendre le lancement de la concession portant délégation de service public pour l'exploitation de la pisciculture et de son restaurant compte tenu notamment des incertitudes que fait peser la crise sanitaire sur le secteur de la restauration. Approuve : 11 pour – 0 contre – 0 abstention le principe du lancement et les caractéristiques de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la conclusion d'une convention d'occupation domaniale permettant à son titulaire d'occuper et d'exploiter le site de la pisciculture et de son restaurant.

**6°) Orientations Budgétaires :** Monsieur le Maire propose de réduire les frais de fonctionnement. Il est aussi également nécessaire d'investir dans des projets qui pourraient apporter des recettes :

- Micro centrale – photovoltaïque....

**7°) Fiscalité communale et exonération :** Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de la fiscalité à l'identique et ce depuis plusieurs années.

**Exonération – affaire suivie par Roland MARSEILLE :** Le conseil municipal décide de plus accorder aucune exonération de taxe d'habitation sur l'ensemble du territoire communal et d'autre part, lorsqu'un propriétaire acquiert un logement habitable et qu'il engage des travaux de rénovation à des fins d'occupation personnelle ou familiale ou à des fins de location, il ne pourra prétendre à une exonération de la taxe d'habitation pendant la durée des travaux

**8°) Projet AEP / Rôle d'eau :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention concernant la reprise du captage de Pinfol et les travaux sur le réseau AEP du hameau des Casses a été déposé auprès du Département. Mais il s'avère que le Département a signé un accord cadre avec l'agence de l'eau et s'est engagé à travers celui-ci à faire respecter les critères de développement durable ci-dessous comme critères

d'instruction pour les dossiers d'aides : La collectivité doit respecter les critères ci-dessous : Justifier d'un prix de l'eau potable supérieur à 1€ HT/m<sup>3</sup> sur une base 120m<sup>3</sup> (fournir la délibération fixant le prix de l'eau). De ce fait, une réflexion est menée pour savoir comment il faut procéder. Monsieur le Maire propose de faire une réunion publique dès que la situation sanitaire le permettra, afin que les habitants puissent donner leurs avis.

**9°) Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras :** *Logiciel mutualisé « Eau et Assainissement »* - *Points par les conseillers municipaux représentant la commune dans les commissions :* Michel MOURONT fait part à l'assemblée que la Communauté des Communes du Guillestrois Queyras (CCGQ) a engagé un projet de mise en place d'un logiciel eau et assainissement mutualisé entre toutes les communes du secteur dans le but d'harmoniser les outils utilisés. Bien que mutualisé, cet outil devrait permettre à chaque collectivité de gérer sa propre facturation d'eau potable et tous les documents nécessaires aux correspondances entre la collectivité et les abonnés. La CCGQ demande à chaque conseil municipal de se positionner sur la question afin de finaliser le cahier des charges du projet en vue de lancer une consultation. Après discussion le conseil municipal : 1 Pour – 9 Contre – 1 Abstention ne souhaite pas s'engager dans l'acquisition de ce logiciel.

D'autre part, Monsieur le Maire souhaite que la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras affirme sa solidarité avec les professionnels en difficulté à cause de la crise sanitaire.

**10°) Adressage :** Raccordement postal : Dominique COLLOMB indique qu'en vu de l'arrivée de la fibre et dans un souci d'amélioration du cadre de vie et du service rendu à la population il y aurait lieu de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations. Monsieur le Maire propose de réunir les conseillers disponibles pour travailler sur ce document.

**11°) ONF : Assiette des coupes :** Marc CASTELLACCI donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 11 Pour – 0 Contre - Abstention et en cas d'accord avec les propositions de l'ONF : approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 - demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette - pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 00**